

## TRANSMETTRE OU REPRENDRE UN PARTENARIAT AMAP



### Reprendre un partenariat en AMAP

#### Comprendre l'historique du partenariat

L'arrêt d'un partenariat est souvent en lien avec un changement relatif au système d'exploitation du paysan (départ à la retraite, souhait de se concentrer sur des AMAP plus proches de la ferme ou sur un autre débouché, etc.). Cependant, s'il s'est terminé pour cause de tensions et mécontentes, il est important d'appréhender l'essence du conflit, en prenant soin d'entendre chacune des parties.

Les AMAP de Provence peut vous informer de l'historique d'une AMAP et apporter une vision neutre et extérieure, voire une médiation avec l'aide d'un paysan-ne-conseil et d'amapiens-conseil.

#### Construire le nouveau contrat, prendre l'initiative de faire évoluer les pratiques

Lors de nouveaux partenariats, les AMAP se basent souvent sur leurs précédents contrats. Cependant, il est indispensable de revoir les éléments de ce dernier avec le ou la référent-e et de les adapter à la réalité de votre ferme.

#### Le prix du panier :

Le prix pratiqué par l'ancien paysan ne sera peut-être pas le même que le vôtre car vos charges diffèrent (contexte d'installation, infrastructures, etc.). Définir le prix de votre

L'arrêt du partenariat entre un paysan et un groupe d'amapiens est un vrai bouleversement pour l'AMAP. En effet, au fil des saisons amapiens et paysan développent une relation de confiance et un mode de fonctionnement unique qui va disparaître avec le départ du paysan. La recherche d'un nouveau paysan et son intégration à l'AMAP peuvent être sources de tensions et d'incompréhensions si elles ne sont pas mûrement préparées. Cette fiche s'adresse à la fois au paysan qui quitte son AMAP et au nouveau paysan qui reprend un partenariat.

panier, avec les référents de l'AMAP au moment de la construction des nouveaux contrats, vous permettra, par la suite, d'aborder le sujet plus facilement avec les amapiens. Cf. fiche thématique « Fixer le prix du panier en AMAP » (à venir)

#### Le contenu du panier

Lié à la diversité d'espèces cultivées, il dépend des spécificités de votre ferme (ETP, surface, contexte pédoclimatique, expérience, etc.). Sans forcément envisager de profondes modifications de votre système d'exploitation, le contenu du panier sera adapté en fonction des attentes des amapiens et de vos capacités. Cf. fiches thématiques « Composer ses paniers de légumes pour les AMAP » et « Planifier ses cultures pour livrer des paniers en AMAP »

**Paysans et groupes d'amapiens doivent s'adapter et trouver des consensus. Chaque groupe possède un fonctionnement qui lui est propre. Echangez avec des pairs et assistez à leurs livraisons pour découvrir d'autres formes d'organisation ... et n'hésitez à faire des propositions à vos AMAP !**

#### Être à l'écoute et communiquer

Les premiers mois, voire la première année, du partenariat en AMAP, paysans et amapiens prennent peu à peu leurs marques. Il est important de soigner le lien avec les amapiens particulièrement à cette période. Soyez à l'écoute de leurs attentes tout en communiquant au quotidien sur les impératifs de votre ferme. Faites un bilan à la fin de la première période de livraison pour définir les améliorations possibles.



## Transmettre une AMAP

### Annoncer votre départ

L'arrêt d'un partenariat et la recherche d'un nouveau paysan sont sources de désagréments pour les référents d'AMAP. Pour leur permettre d'anticiper votre départ, il est important de l'annoncer et d'expliquer l'arrêt du partenariat aux amapiens suffisamment longtemps à l'avance.

### Aider l'AMAP dans sa recherche de paysan

Au fil des livraisons vous avez appris à connaître le fonctionnement et les attentes propres à cette AMAP que vous quittez ; ainsi, vous pouvez être un atout important dans sa recherche d'un nouveau paysan qui lui correspondra.

- Parlez-en aux paysans de votre réseau et entourage
- Conseillez à l'AMAP un ou plusieurs paysan(s) qui pourraient convenir
- Accompagnez les amapiens à la visite de ferme du futur paysan

### Passer le relais

Il est important de transmettre votre expérience individuelle à votre successeur :

- Votre fonctionnement avec l'AMAP
- Les outils informatiques mis en place pour faciliter le partenariat
- La manière dont vous avez calculé le prix de votre panier
- Le contenu de votre panier en fonction des saisons
- Les habitudes alimentaires des amapiens

Pensez à informer le réseau **Les AMAP de Provence** de l'évolution de vos partenariats. Un de ses rôles est justement de mettre en lien AMAP et paysans et d'accompagner la construction d'un nouveau partenariat. Le réseau propose également des outils (modèles de contrats, outils de calcul du prix du

## Vous êtes-vous posé les bonnes questions avant de reprendre une AMAP ?

**Si vous avez déjà un ou plusieurs partenariats AMAP :**

1. Pourquoi le partenariat précédent s'est-il arrêté ?
2. Est-ce que je connais les différents modes de fonctionnement en AMAP ? Est-il possible d'assister à la livraison d'autres AMAP pour m'inspirer de leurs pratiques ?
3. Est-ce que je vais pouvoir assurer ce nouveau partenariat (présence aux livraisons, quantités et diversité suffisantes...) ?
4. Est-ce que les modalités du contrat correspondent bien à mes impératifs ?
5. Est-ce que le prix fixé me permet de couvrir mes charges ?
6. Je ne cultive pas certains légumes très appréciés des amapiens de cette nouvelle AMAP. M'est-il possible de les intégrer à mon plan de culture ? Qu'est-ce que cela implique ? Comment communiquer sur cette question avec les amapiens ?

**Si vous n'êtes pas paysan en AMAP, référez-vous à la fiche Devenir paysan en AMAP.**

« Je me demandais tellement si j'allais réussir à faire des paniers qui tiennent la route que je n'ai même pas osé discuter avec eux du contrat » G. 35 ans, maraîchers en AMAP



© [ADEAR 13]

Date d'édition : décembre 2016

PAYSAMAP Le réseau des  
paysans-conseils

Les AMAP de Provence  
Maison des Paysans et du Monde Rural  
2, av. du lieutenant-colonel Reynaud  
13660 ORGON  
Tél : 04 90 73 52 06  
Permanences téléphoniques :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  
paysamap@lesamapdeprovence.org



Avant la contribution financière de l'Etat, le conseil d'administration agricole est tenu



Mouvement  
Inter-Régional  
des AMAP